

Le tableau ci-dessous présente les résolutions financières en vigueur à la date du présent document de référence qui ont été approuvées par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 16 octobre 2015 et par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société du 25 septembre 2015 ainsi que leur utilisation au cours de l'exercice 2015.

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015
AGM du 16 octobre 2015			
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ⁽¹⁾	Voir section 21.1.3	18 mois ⁽²⁾	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription ⁽¹⁾	650 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽³⁾ 100 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois ⁽²⁾	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public	390 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽³⁾ 100 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois ⁽²⁾	Conseils d'administration du 15 octobre 2015 et du 29 octobre 2015 Actions nouvelles : 2 564 103
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration pour décider l'augmentation de capital de la Société ou d'une autre société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placements privés visés à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier ⁽¹⁾	265 000 euros s'agissant des augmentations de capital ⁽³⁾ 100 millions d'euros s'agissant des titres de créance	26 mois ⁽²⁾	Aucune
Possibilité d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions à émettre par la Société en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ⁽¹⁾	Dans la limite de 10 % du capital social ⁽³⁾	26 mois ⁽²⁾	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ⁽¹⁾	10 millions d'euros	26 mois ⁽²⁾	Aucune
Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Limite prévue par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, 15 % de l'émission initiale) ⁽³⁾	26 mois ⁽²⁾	Aucune
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par	1 % du capital au jour de la décision du Conseil	26 mois ⁽²⁾	Conseils d'administration du 15 octobre 2015, 29

Objet de la résolution	Montant nominal maximum	Durée de l'autorisation	Utilisation de l'autorisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015
l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne	d'administration ⁽³⁾		octobre 2015 et 25 novembre 2015 Actions nouvelles : 20 851
Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ⁽¹⁾	Dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois	26 mois ⁽²⁾	Aucune
AGE du 25 septembre 2015			
Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux	Actions existantes ou à émettre ne pouvant représenter plus 3,72 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration ⁽⁵⁾	38 mois ⁽⁴⁾	Conseils d'administration du 25 septembre 2015 Plan 1 : 625 000 Conseil d'administration du 29 octobre 2015 Plan 2 : 350 585

⁽¹⁾ Résolution adoptée sous la condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur Euronext Paris dont le règlement-livraison a eu lieu le 2 novembre 2015.

⁽²⁾ A compter du 16 octobre 2015.

⁽³⁾ Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le plafond global fixé à 900 000 euros s'agissant des augmentations de capital immédiates et/ou à terme.

⁽⁴⁾ A compter du 25 septembre 2015.

⁽⁵⁾ Etant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation s'impute sur le montant du plafond global de 4,72 % du capital s'agissant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation et de la délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital de la Société par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital immédiatement ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne. Cette dernière résolution a été remplacée par une résolution de même nature lors de l'assemblée du 16 octobre 2015.